

**Fiche de collecte de renseignements pour une
demande de raccordement d'une installation de
Production photovoltaïque de puissance inférieure
ou égale à 36 kVA au Réseau de Distribution
Basse Tension géré par le Distributeur**

Identification : WEBE038

Version : 9.0

Nombre de pages: 18

Référence edl : **A renseigner**

Date de mise en service : **A renseigner**

| Version | Date d'application | Nature de la modification | Annule et remplace |
|---------|--------------------|--|--------------------|
| 9.0 | 19/01/2023 | Mise à jour à la charte graphique GreenAlp | V.9 |
| 8.0 | 28/01/2021 | Changement de coordonnées relatives à l'obligation d'achat | V7.21 |
| 5.0 | 14/06/2018 | Mise à jour : prise en compte des évolutions réglementaires (arrêté 9 mai 2017) et séparation de la fiche de collecte en 2 fiches : PV/autres filières | V4.2 |
| 4.2 | 27/03/2012 | Mise à jour : Prise en compte de l'arrêté du 04 mars 2011 fixant les conditions d'achat photovoltaïque | V4.0 |

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

| | | | |
|-----|------------|---|------|
| 4.0 | 15/03/2010 | Mise à jour : Prise en compte du décret 2009-1414 du 19/11/2009, de l'arrêté tarifaire du 12 janvier 2010 | V3.0 |
|-----|------------|---|------|

Documents associés / Annexes :

Procédure de Traitement de la demande de raccordement d'une Installation de Production BT.

Mandat spécial de représentation.

Protection des installations de Production raccordées au Réseau Public de Distribution

Résumé / Avertissement :

Ce document indique les différentes données administratives et techniques à fournir par un Demandeur, dans le cadre d'une demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité basse tension géré par le Distributeur, d'une Installation de Production de type photovoltaïque, de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA et avec souhait de bénéficier de l'obligation d'achat.

Le formulaire fait également office de demande de contrat d'achat. À compter du 1er janvier 2018, toute demande de raccordement en vue de bénéficier d'un tarif d'achat pour une puissance entre 9 kWc et 100 kWc doit s'accompagner du règlement d'une caution pour être considérée comme complète.

Le détail des pièces à joindre, ainsi qu'une aide à la saisie, sont fournis à la fin du document.

Seules les pages 5 à 13 du formulaire, avec date et signature en page 13, sont à retourner avec les pièces demandées au Distributeur.

Le Distributeur rappelle l'existence de sa Documentation Technique de Référence, son Référentiel Clientèle, de son Barème de Raccordement et du Catalogue des Prestations accessibles sur son site internet

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Données générales du projet | 5 |
| A. INTERVENANTS | 5 |
| A1 : Demandeur du raccordement | 5 |
| A2 : Tiers habilité (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement) | 6 |
| A3 : Installateur (qui réalise l'Installation de Production) | 7 |
| B : LOCALISATION DU CHANTIER | 7 |
| C : RACCORDEMENT ACTUEL AU RESEAU | 7 |
| C1 : Le Site est actuellement raccordé au Réseau Public de Distribution (RPD) pour un usage de consommation et c'est le titulaire du contrat correspondant qui sera le producteur * | 7 |
| C2 : Existe-t-il une Installation de Production déjà raccordée ou en cours d'instruction sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale * ? | 8 |
| D : CARACTÉRISTIQUES DU PROJET | 9 |
| D1 : Caractéristiques générales du projet | 9 |
| D2 : Caractéristiques techniques du Site | 10 |
| D3 : Description des onduleurs et des protections | 11 |
| E : APRES LE RACCORDEMENT | 11 |
| Données administratives | 12 |
| F : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS * | 12 |
| G : ECHEANCE SOUHAITEE ET OBSERVATIONS | 12 |
| Documents à joindre avec la demande de raccordement | 14 |
| Veillez adresser ce document dûment rempli et toute question relative au raccordement : | 18 |

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

Préambule

Pour établir le Contrat de Raccordement, d'Accès au Réseau Public de Distribution et d'Exploitation (CRAE) et le devis de raccordement, le Distributeur vous remercie de compléter le formulaire suivant ; nous vous recommandons vivement de le faire avec l'aide de votre installateur.

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission à l'Acheteur Obligé des données nécessaires à cette dernière pour établir votre contrat d'obligation d'achat.

Vous trouverez en fin de document les explications des renvois du formulaire et le détail des pièces à fournir. **Celles-ci, ainsi que les champs du présent document marqués d'un ***, **sont considérés par le Distributeur comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.**

Les données concernant uniquement l'obligation d'achat sont identifiées en vert.

Le devis de raccordement et le Contrat de Raccordement, d'Accès réseau et d'Exploitation qui découlera des informations communiquées deviendrait caduques si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

Données générales du projet

A. INTERVENANTS

A1 : Demandeur du raccordement

Particulier (préciser : M, Mme, etc.)^{1*}

Société ou entreprise *

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme¹
Dûment habilité(e) à cet effet. Joindre KBIS.

Forme juridique² : *

Type d'entreprise³ * : ME PME ETI GE

Secteur économique principal Niveau du groupe 4 de la NACE)^{4*} :

SIRET :

Collectivité territoriale ou service de l'État *

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme⁵
Dûment habilité(e) à cet effet

SIRET du budget⁶ : *

Code service : Code engagement :

Adresse actuelle

N° et nom de la voie : *

Code postal : * Commune : *

Telephone 1 : * Telephone 2 :

¹ Préciser le cas échéant la fonction (« Directeur Technique »...).

² A choisir entre : ASSOCIATION / EARL / EI / EIRL / EPA / EURL / GAEC / GIE / PROF._LIBERALE / SA / SARL / SARL_U / SAS / SASU / SCA / SCEA / SCI / SCM / SCOP / SCP / SCS / SEL / SEM / SEP / SIVU / SMC / SNC

³ ME = Micro-Entreprise, PME = Petite et Moyenne Entreprise, ETI = Entreprise de Taille Intermédiaire, GE = Grande Entreprise.

⁴ Le niveau 4 du code NACE est un code à 4 chiffres dont l'arborescence est décrite sur le lien : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>

⁵ Préciser le cas échéant la fonction : « Maire »...

⁶ Ce SIRET (associé aux codes service et engagement) permettra de dématérialiser l'envoi de la facture des frais de raccordement.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

Adresse email: (du Producteur)⁷

Le producteur est le propriétaire du bâtiment d'implantation (existant ou à construire) :

- Oui
 Non → Fournir le nom du propriétaire (s'il existe) ou de la parcelle (si le bâtiment est à construire)⁸

.....
 Joindre le contrat de mise à disposition de la toiture.

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Adresse email :

A2 : Tiers habilité (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement)

Le Demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers pour cette affaire ? * Oui Non

Si OUI, indiquer le type d'habilitation : *

- Autorisation⁹
 Mandat¹⁰

Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le Demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de :

- signer en son nom et pour son compte le CRAE et le devis de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :
 mandant (le producteur)
 mandataire, au nom et pour le compte du mandant
 procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement

Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur du Distributeur et agira au nom et pour le compte du Demandeur pour l'ensemble.

Personne / société habilitée :

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme¹¹

Dûment habilité(e) à cet effet

⁷ Après la mise en service de l'Installation de Production, elle permettra au Distributeur de publier chaque semestre vers le producteur, les index de production (et le cas échéant de non-consommation). Si le producteur ne dispose pas d'une telle adresse, il peut indiquer celle d'un tiers qu'il autorise à recevoir les index et qu'il aura dûment informé. À tout moment, le producteur pourra changer cette adresse électronique en s'adressant à son conseiller GRD. Elle est également transmise à l'Acheteur Obligé.

⁸ Et produire, en plus du titre de propriété au nom du propriétaire, un contrat de mise à disposition de la toiture signé entre le propriétaire et le Demandeur.

⁹ L'autorisation permet d'exprimer la demande de raccordement auprès du Distributeur et de prendre connaissance des informations relatives à ce raccordement.

¹⁰ Le mandataire agit au nom et pour le compte du Demandeur : il devient l'interlocuteur du Distributeur jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CRAE (dans tous les cas rédigé au nom du producteur) et la Proposition de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

¹¹ À préciser si société : donner alors le titre ou la fonction (par exemple : "Directeur", "ingénieur-conseil"...).

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

Adresse : *

Code postal : * Commune : *

Téléphone 1 : * Téléphone 2 :

Adresse email : *

A3 : Installateur (qui réalise l'Installation de Production)

L'installateur est : *

Le Demandeur

Le tiers habilité

Une tierce entreprise (préciser son nom) :

Téléphone :

Email :

B : LOCALISATION DU CHANTIER

Nom de l'opération :

Nom du Site de production¹² :

SIRET du Site de production * (sauf si le Demandeur est un particulier) :

Adresse : *

Code postal : * Commune : *

L'Installation est prévue : * sur un immeuble ou un Site collectif¹³ sur un Site individuel

Données cadastrales * : n° de section :n° de parcelle :

C : RACCORDEMENT ACTUEL AU RESEAU

C1 : Le Site est actuellement raccordé au Réseau Public de Distribution (RPD) pour un usage de consommation et c'est le titulaire du contrat correspondant qui sera le producteur *

OUI *

Avec une puissance souscrite * : kVA.

N° de PDS (Point de Soutirage)¹⁴ * :

¹² C'est ce nom qui sera repris en page de garde du contrat ; par défaut, c'est le nom du Demandeur qui sera utilisé.

¹³ À cocher dans le cas d'une Installation partagée (sur un toit ou un terrain commun) ou à raccorder sur un ouvrage de branchement partagé (colonne d'immeuble collectif)

¹⁴ Référence sur 5 chiffres (indépendante du fournisseur) à relever sur la dernière facture de consommation d'électricité.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

Nom du titulaire¹⁵ * :

Informations sur le raccordement actuel (uniquement s'il s'agit d'un Site individuel) :

L'Installation est prévue sur le bâtiment actuellement desservi par ce contrat * : Oui Non

Le branchement électrique au réseau existant est de type¹⁶ * :

- Aérien
 Aéro-souterrain ou souterrain

Le branchement électrique dispose d'un coffret extérieur accessible depuis le domaine public * :

- OUI
 NON

Le Compteur du branchement est installé * :

- à l'intérieur du bâtiment
 dans un coffret extérieur
 autre

Le disjoncteur du branchement est installé * :

- dans un coffret extérieur
 à l'intérieur du bâtiment

NON¹⁷ *

(« Demandeur sans contrat consommation » ou « construction neuve avec demande consommation + production »)¹⁸

La tranchée en domaine privée, la fourniture et la pose de fourreau (diamètre 90 mm) sont réalisées par vos soins.

C2 : Existe-t-il une Installation de Production déjà raccordée ou en cours d'instruction sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale * ?

NON

OUI : N° de CRAE (ou CARD-I) du ou des contrats existants : *

¹⁵ Tel qu'il est écrit sur la dernière facture de consommation d'électricité.

¹⁶ En aérien : les conducteurs arrivent en aérien sur le bâtiment desservi ; en aéro-souterrain, le réseau est aérien sur la voie publique mais les conducteurs arrivent en souterrain au bâtiment desservi.

¹⁷ Un nouveau branchement spécifique devra alors être réalisé à partir de la voie publique pour le raccordement de l'Installation de Production : le Demandeur sera traité comme un « producteur pur ».

¹⁸ Dans ce dernier cas, ce formulaire vient en complément de celui rempli pour la demande « consommation », et sauf cas particulier à examiner, les données ci-dessous devraient concorder pour les deux raccordements « consommation » et « production ».

D : CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

D1 : Caractéristiques générales du projet

Préciser * la puissance-crête installée (généralement, une seule à renseigner)

en intégration au bâti :kWc

sans intégration au bâti, mais respectant les critères généraux d'implantation :kWc

Rappel : seules les Installations sur bâtiment sont éligibles à l'obligation d'achat (Décret n° 2016-691 du 28 mai 2016)

Surface totale des panneaux..... m²

Technologie des panneaux * :

Silicium polycristallin

Couche mince à base de tellure de cadmium

Silicium monocristallin

Couche mince à base de cuivre, d'indium, de sélénium

Silicium amorphe

Couche mince à base de composés organiques

Autre :

Coordonnées géodésiques des 4 points extrêmes du champ PV (au format xx°yy'zz,zz'') * :

Point 1 : Latitude = Longitude =

Point 2 : Latitude = Longitude =

Point 3 : Latitude = Longitude =

Point 4 : Latitude = Longitude =

(Valeur Q)¹⁹ : * kWc

Affaires liées à la valeur Q et/ou au(x) document(s) d'architecte ²⁰ * :

N° d'affaire raccordement : N° de contrat d'achat : BTA.....

N° d'affaire raccordement : N° de contrat d'achat : BTA.....

N° d'affaire raccordement : N° de contrat d'achat : BTA.....

N° d'affaire raccordement : N° de contrat d'achat : BTA.....

Le projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme de type *:

Déclaration Préalable

Autre type d'autorisation administrative

Permis de Construire

Aucune

¹⁹ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 9 mai 2017, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres Installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'Installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'Installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 de cet arrêté.

²⁰ Conformément au point 8 de l'article 3 de l'arrêté du 9 mai 2017, la liste du (des) numéro(s) de demande(s) de raccordement au Réseau Public de Distribution ainsi que le(s) N° de contrat d'achat sont à fournir pour les Installations entrant dans le calcul de la valeur Q ou faisant référence à l'attestation d'architecte. Si plus de 4 affaires sont concernées, signalez-les dans les observations du pavé G. Si vous ne connaissez pas encore un ou plusieurs numéro(s) de demande(s) de raccordement, saisissez "999" et communiquez-nous le(s) numéro(s) définitif(s) dès que vous en aurez connaissance

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

D2 : Caractéristiques techniques du Site

Puissance maximale de l'Installation (Pmax)²¹ * : kVA.

Type de raccordement au RPD souhaité * : Monophasé (≤ 6 kVA) Triphasé

Puissance de raccordement en injection (Pracc)²² : * kVA

En cas de raccordement triphasé, donner la répartition de cette Pracc sur chacune des trois phases²³ :

Phase 1: * kVA phase 2: * kVA phase 3: * kVA.

Option de production²⁴ : l'Offre de Raccordement est demandée en vue de * :

- L'injection de la totalité de la production
- L'injection du surplus de la production (déduction faite de la consommation)
- L'autoconsommation totale de la production (déduction faite de la consommation)
- La participation à un projet d'Autoconsommation collective

Joindre un schéma de l'installation

Emplacement souhaité du PDL de Production²⁵:

- Au plus près de l'Installation PV (et du PDL consommation du Site s'il existe)
- En limite de parcelle

Existence ou prévision d'un stockage d'énergie électrique²⁶ * :

NON

OUI : Type de stockage: Batterie Hydrogène Volant d'inertie

Nombre de groupes de stockage * : Pmax installée en charge * : kW

Energie stockable * : Pmax installée en décharge * : kW

²¹ La puissance maximale de l'Installation est définie par la réglementation comme « la somme des puissances unitaires installées des machines électrogènes susceptibles de pouvoir fonctionner simultanément ». Dans le cas de la production photovoltaïque avec obligation d'achat, cette puissance maximale doit être inférieure ou égale à la somme des puissances-crêtes installées.

²² La puissance de raccordement en injection est définie par le Demandeur comme la puissance maximale qu'il souhaite injecter ou pouvoir injecter au Réseau Public de Distribution ; elle ne peut pas dépasser 6 kVA en monophasé.

²³ Les trois valeurs doivent être inférieures ou égales à 12 kVA et le déséquilibre entre deux phases ne peut pas dépasser 6 kVA. Le Distributeur rappelle l'intérêt du Demandeur à équilibrer au mieux son Installation triphasée, pour limiter les frais de raccordement et les risques de surtension.

²⁴ Un "Demandeur sans contrat de consommation" ne peut choisir que l'option "injection en totalité" ; par ailleurs, l'option "vente du surplus" n'est possible que si le Demandeur est aussi le titulaire du contrat de consommation. L'option de production ne pourra plus être modifiée après la mise en service.

²⁵ Si le producteur n'est pas présent sur le Site, il peut avoir intérêt à accéder facilement à son panneau de comptage depuis la voie publique.

²⁶ Pour l'éligibilité à l'obligation d'achat photovoltaïque, l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017 impose la mise en place d'un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'Installation de Production. S'il y a présence d'un dispositif de stockage, merci de fournir le schéma unifilaire de l'Installation.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

D3 : Description des onduleurs²⁷ et des protections

1er modèle d'onduleur(s)

Marque : * Modèle : * Nombre : *

2ème modèle d'onduleur(s)

Marque : Modèle : Nombre :

La protection de découplage est * :

intégrée aux onduleurs assurée par un sectionneur automatique,

Et conforme à la norme DIN VDE 0126-1-1/A1 ou DIN VDE 0126-1-1:2013-08 avec réglage VFR-2019 (découplage à 51,5 Hz)

Ou assurée par une protection de type B1²⁸.

Préciser dans ce cas : Marque : * Modèle : *

Une déclaration de conformité du réglage aux exigences « VFR-2019 » sera à récupérer auprès de votre installateur ; elle sera demandée par le Distributeur au moment de la mise en service.

E : APRES LE RACCORDEMENT

Adresse de facturation du solde du raccordement :

Adresse du Demandeur ou du Mandataire (la personne ayant payé l'acompte)

Autre adresse:

M. ou Mme. * :

Adresse * :

Code postal * : Commune * :

L'interlocuteur technique (exploitant mentionné sur le CRAE) pour le Site de Production sera :

Le Producteur (cas général)

Autre : M. ou Mme. * :

Adresse * :

Code postal * : Commune * :

Téléphone * : Adresse email :

²⁷ Si c'est un autre type d'onduleur qui est finalement installé, merci d'en aviser le Distributeur (il n'est pas nécessaire de refaire la demande); veuillez également à ce que le dossier transmis à CONSUEL soit à jour.

²⁸ Elle doit être d'un type apte à l'exploitation (voir liste des matériels aptes à l'exploitation dans la Documentation Technique de Référence du Distributeur) et devra être vérifiée et réglée par nos soins (prestation payante du catalogue de prestations du Distributeur).

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

Données administratives

F : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS *

Référence du contrat de fourniture (si existant) : n° de contrat :
 Nom du titulaire :
 Puissance souscrite : kVA.

Obligation d'achat souhaitée : Oui Non, joindre l'accord de rattachement au Responsable d'Équilibre

Mode de paiement souhaité : Chèque
 Virement
 Prélèvement automatique, joindre un RIB et autorisation de prélèvement

G : ECHEANCE SOUHAITEE ET OBSERVATIONS

Date souhaitée de mise en service de l'Installation²⁹ : *

Observations éventuelles :

²⁹ Cette date permet au Distributeur d'apprécier l'état d'avancement du projet mais peut être incompatible avec nos délais d'étude et de réalisation ou ceux d'autorisations administratives. Si en particulier des travaux sur le domaine public sont nécessaires, le Distributeur engage, pour le compte du Demandeur, les démarches pour l'obtention d'autorisations administratives qui peuvent nécessiter un délai de plusieurs semaines ; s'il y a lieu, une autre date sera fixée en commun.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

Certification des données

Le Distributeur établira un devis à partir des éléments indiqués dans ce formulaire.

Les données demandées dans le cadre du présent document sont à destination du Distributeur et de ses sous-traitants. Ainsi qu'à l'acheteur obligé si vous souhaitez bénéficier de l'obligation d'achat. Elles servent à traiter la demande du Producteur et à le recontacter. Hors obligation légale, elles ne seront en aucun cas cédées à des tiers pour quelque raison que ce soit.

Les informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 5 ans, sauf si vous (Producteur) exercez votre droit de suppression des données vous concernant ou si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 (JO du 21 juin 2018) et du Règlement général de protection des données du 27 avril 2016, le Producteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles, qu'il peut exercer par courrier électronique adressé à travauxetraccordements.aff@greenalp.fr, sous réserve de la production en pièce jointe d'un justificatif d'identité valide. Pour plus d'information, le Producteur peut consulter la Politique de confidentialité et protection des données personnelles du groupe GEG.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Producteur peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

En cochant cette case et en renseignant les informations demandées, vous reconnaissez donner votre accord à leur utilisation par GreenAlp pour vous contacter ultérieurement.

Date : *

Nom et prénom du signataire³⁰ : *

Fonction :

Signature : *

³⁰ Le signataire est le Demandeur du raccordement ou le tiers mandaté.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

Documents à joindre avec la demande de raccordement

| Récapitulatif des pièces demandées | | |
|------------------------------------|--|---|
| | Pièce | Obligatoire ? |
| 1 | Les pages de formulaire renseignées | Oui (dans tous les cas) |
| 2 | Plan de situation | Oui (dans tous les cas) |
| 3 | Plan de masse | Oui (dans tous les cas) |
| 4 | Titre de propriété du bâtiment d'implantation (s'il existe) ou de la parcelle (si bâtiment à construire) | Oui (dans tous les cas) |
| 5 | Contrat de mise à disposition de la toiture | Oui (si le producteur n'est pas le propriétaire du bâtiment) |
| 6 | Mandat / Autorisation | Oui (si appel à tiers habilité) |
| 7 | KBIS | Oui (si le Demandeur est une société) |
| 8 | Permis de construire/ Autorisation d'urbanisme/ autre | Oui (si l'Installation en nécessité un) |
| 9 | Attestation d'architecte | Oui (si cadre de l'annexe 3 de l'arrêté du 9/05/2017) |
| 10 | Certificat d'installateur | Oui (dans tous les cas) |
| 11 | Schéma unifilaire de l'Installation | Oui |
| 12 | Attestation de conformité à la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 | Oui (si protection de découplage intégrée à (aux) onduleur(s) ou sectionneur(s) automatique(s)) |

La réception des documents demandés conditionne le traitement de la demande.

Les documents originaux ne sont pas retournés. Une copie des documents listés ci-dessus est suffisante (ou les documents numérisés si l'envoi est fait par email).

Explication des pièces demandées

1. Les pages complétées (pages 5 à 13) du présent formulaire avec tous les champs obligatoires, signalés par un *, dûment renseignés ;
2. Un plan de situation du terrain permettant de localiser précisément le projet dans la rue ou le quartier : le plan fourni pour la déclaration préalable, le permis de construire... convient a priori. Ce type de plan s'obtient aisément sur les Sites de services cartographiques (cadastre, Géoportail, Google Maps, ViaMichelin, Mappy...).

Deux points importants pour un plan exploitable :

- L'échelle doit être bien choisie (pas trop "zoomée" en particulier) pour pouvoir précisément situer le terrain (ou la parcelle) concerné par rapport à la voirie environnante ;

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

- Le terrain (ou parcelle) concerné doit être clairement marqué ou identifié (repère, cercle...).
3. Un plan de masse (coté ou précisant l'échelle), indiquant les limites de la parcelle, le bâtiment d'implantation et l'emplacement existant ou souhaité du coffret en limite de parcelle, ainsi que du compteur de production ; le Distributeur recommande l'utilisation d'un extrait de plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr). Cette pièce est à préparer avec soin, l'arrêté du 9 mai 2017 ne permettant pas de modifier le choix du bâtiment d'implantation après qualification de l'affaire.
 4. Le titre de propriété du (ou des) bâtiment(s) d'implantation de l'Installation objet de la demande (s'il existe) : le dernier avis d'imposition foncière ou une attestation notariée de propriété sont acceptés. Si le bâtiment est à construire, la pièce à fournir est le titre relatif au terrain.
 5. Le contrat de mise à disposition de la toiture Signé entre le propriétaire et le producteur si celui-ci n'est pas le propriétaire du bâtiment d'implantation.
 6. Un mandat ou une autorisation : ces modèles sont disponibles sur le site du Distributeur <https://greenalp.fr/>
 7. Un KBIS si le Demandeur est une société.
 8. L'arrêté de permis de construire (si implantation sur un bâtiment à construire)
Ou la déclaration préalable (DP) de travaux (comprendre : certificat de non-opposition au projet ; toutefois le récépissé de dépôt de la DP peut suffire à cette étape si la puissance de raccordement ne dépasse 6 kVA sur aucune phase) : elle suffit généralement pour l'implantation sur un toit existant,
Ou toute autre autorisation administrative requise.
- Si cette Autorisation d'Urbanisme fait l'objet d'une opposition des riverains dans les délais légaux (après affichage terrain), il est nécessaire de prévenir le Distributeur.
9. Une attestation d'architecte, dans les cas d'exception à la règle des 100 mètres pour établir le contour des Sites d'implantation, conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 9 mai 2017.
 10. Un certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur, conformément aux dispositions de l'annexe 5 de l'arrêté du 9 mai 2017 ; ce certificat est à fournir à partir du 01/10/2017 pour une puissance installée inférieure ou égale à 9 kWc et à partir du 01/01/2018 pour toute puissance installée.
 11. Un schéma unifilaire de l'Installation de Production, à fournir en cas de présence de stockage d'énergie et qui indique :

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

- l'ensemble des onduleurs, le dispositif de sectionnement à coupure certaine, l'organe de découplage du Site (si protection de type B1 ou sectionneur automatique) ;
- le raccordement des auxiliaires et du dispositif de stockage, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secourus.

L'arrêté du 9 mai 2017 impose la mise en place d'un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'Installation de Production.

12. La conformité des réglages des protections de découplage intégrées aux onduleurs définis par la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 sera attestée par les moyens suivants :

- - lors de la demande de raccordement : une attestation de conformité émise par un organisme accrédité à la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 : 2012-02 ou la DIN VDE 0126-1-1 : 2013-08 doit être jointe aux Fiches de Collecte envoyées par le Demandeur,
- - avant la mise en service : vérification du réglage VFR 2019 (51.5 Hz) :
- Cas 1 (recommandé) : l'onduleur est réglé en usine et sort directement avec le bon réglage. Une attestation de réglage VFR 2019 est alors fournie par le constructeur. Cette attestation peut être remise au Distributeur dès la demande de raccordement (jointe aux Fiches de Collecte), et doit l'être au plus tard lors de la demande de mise en service envoyée par le producteur,
- Cas 2 : l'onduleur est réglé sur Site par l'installateur. Une attestation de réglage VFR 2019 est alors fournie par l'installateur. Cette attestation doit être remise au plus tard au Distributeur lors de la demande de mise en service envoyée par le producteur.

Dans tous les cas l'information disponible doit permettre d'identifier :

- L'équipement (l'onduleur),
- Le constructeur,
- Le responsable de la mise en œuvre des réglages,
- Le réglage appliqué (VFR 2019),
- La date de référence pour la certification des réglages.

Le Distributeur ne pourra procéder à la mise en service de l'Installation qu'après la fourniture d'une attestation de réglage (VFR 2019).

13. La fourniture du récépissé de la déclaration ou l'autorisation d'exploiter ou du document valant récépissé de la déclaration ou de l'autorisation d'exploiter, conformément aux dispositions des articles L311-1, L311-5, L311-6 et L312-2 du code de l'énergie.

Pour mémoire :

- Au plus tard avec l'accord sur la Proposition de Raccordement, dans le cas d'Installations de puissance ≤ 6 kVA par phase nécessitant une déclaration préalable, il faudra fournir le certificat de non-opposition au projet, ou à défaut une attestation d'accord tacite de la mairie à l'issue du délai d'instruction ;

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

- Avant la mise en service, il faudra fournir une attestation de conformité de l'Installation de Production, visée par CONSUEL (le "modèle violet", CERFA 15524, s'il y a un stockage d'énergie associé) ;
- Le Producteur doit être obligatoirement titulaire (voir les Conditions Générales du CRAE) d'une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir lors du fonctionnement de l'Installation de Production (elle doit clairement mentionner la présence d'une Installation de Production raccordée au RPD).

Modalités d'envoi

Formulaire et documents sont à envoyer conjointement par la poste ou par email travauxetraccordements.aff@greenalp.fr

Si vous devez envoyer ultérieurement des documents complémentaires, merci de préciser la référence d'affaire si vous en disposez déjà ou les éléments permettant de retrouver votre demande (nom du demandeur, code postal et commune du site de Production)

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur

Veillez adresser ce document dûment rempli et toute question relative au raccordement :

- Soit par Courrier :

GREENALP – Département Ingénierie
49, Avenue Félix Esclangon
CS 10110
38042 Grenoble CEDEX 09

- Soit par Email :

travauxetraccordements.aff@greenalp.fr

Pour toute question relative à l'**Obligation d'Achat** :

Département Risques Énergies et Approvisionnement Marché :

Email : oa@geg.fr